

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS, salle d'honneur de la mairie, tenue le JEUDI 26 MARS 2009, à 20H30, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Christine GUTTIN, Denise HAHN, Régis JOURNET, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : MM Jean-Paul TIRARD, conseiller municipal ayant donné procuration à Mr Jean-Claude JULLIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Cédric CHARTON

PUBLIC: Mmes Melles MM. Christophe GABERT, Martine GARREL, Jean LEROY, Annegret PIRLING, Renée FRANCE.

Le procès-verbal de la séance précédente du 23.02.2009 est approuvé sans observation.

1) - 1) - Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.):

Abandon du droit de préemption urbain sur les 2 dossiers examinés au cours de la séance, sous réserve de la rétrocession des 10% de superficie nécessaire à l'aménagement des voiries pour l'un d'eux.

2) - Affaires financières :

- Vote à l'unanimité du compte administratif de la commune, du compte de gestion du receveur municipal de 2008 et de l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

**Compte Administratif 2008 (M14) :** EN EUROS

a) - Section de Fonctionnement :

Recettes de l'année 2008 :	1 270 206,42
Dépenses de l'année 2008 :	<u>1 009 232,26</u>
Excédent de l'année 2008 :	260 974,16
Excédent antérieur :	40 000,00
<u>Résultat cumulé : Excédent au 31.12.2008 :</u>	<u>300 974,16</u>

b) - Section d'Investissement :

Recettes de l'année 2008 :	908 862,50
Dépenses de l'année 2008 :	<u>990 540,25</u>
Déficit de l'année 2008 :	- 81 677,75
Excédent antérieur :	<u>87 271,20</u>
<u>Résultat cumulé : Excédent au 31.12.2008 :</u>	<u>5 593,45</u>

Dont l'affectation est la suivante :

Budget Principal (M14)

a) Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2008 : 300 974,16

Affecté à l'investissement par le compte 1068 pour : 250 974,16

et en report à nouveau en excédent de fonctionnement à budgéter au budget 2009 (compte 002) :  
50 000,00

b) Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2008 : + 5 593,45

sera à budgéter au budget 2009 (compte 001).

**- Vote du budget primitif 2009 :**

A l'unanimité suivant un équilibre recettes / dépenses arrêté à :

. section de fonctionnement : 1 119 580 €

. section d'investissement : 1 223 322 €

- Vote des taux des taxes locales :

A l'unanimité, il est décidé de maintenir en 2009 les taux de 2008.

- Fiscalisation de la participation 2009 au SISV:

La participation 2009 de la Commune de Chirens aux charges de fonctionnement du budget primitif du Syndicat pour 2009 s'élève à 27 220 €, soit + 19,91%.

Décision de fiscalisation de cette participation prise par 18 voix pour et 1 abstention: Mr Journet.

### 3)- Périmètre du Site NATURA 2000 :

Le site « Natura 2000 » a fait l'objet depuis septembre 2007 de nombreuses réunions de travail, portant prioritairement sur la délimitation d'un périmètre précis, avec les différentes communes concernées, à savoir, Chirens, Massieu et St Geoire en Valdaine, sous l'autorité de Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin (Isère).

A la suite de plusieurs concertations un consensus sur les limites du site a été adopté.

→ Considérant que le périmètre étudié en concertation avec les exploitants agricoles et les propriétaires :

- Est cohérent avec la zone Nz portée au PLU adopté le 6 juillet 2005,
- Répond aux objectifs du PADD communal,
- N'appelle pas de ce fait d'observation particulière,

→ Il est émis un avis favorable pour le périmètre retenu,

→ Il est noté que les mesures contractuelles préconisées paraissent nécessaires pour conserver le maintien à long terme des habitats naturels et des populations des espèces faunes et flores sauvages de ce périmètre, que le maintien des espaces agricoles dominants a été retenu dans le zonage comme indispensables à l'avenir agricole du territoire et au maintien du cadre paysager, que la valeur patrimoniale du marais est reconnue et que cet intérêt patrimonial justifie la mise en place de mesures conservatoires et de gestion du site,

→ Mais il est demandé :

- que le document d'objectifs (DOCOB), remis en séance lors de la réunion du Comité de Pilotage du Site le 4 février 2009 prenne en compte les remarques du Conseil Municipal de Chirens transmises par fax à la Direction Départementale de l'Agriculture le 12 mars 2009,

- qu'en ce qui concerne les objectifs portant sur la qualité de l'eau, le maintien des habitats et des espèces, ceux-ci devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour maintenir cette qualité,

→ Monsieur Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

Adopté par 14 voix pour, 3 abstentions (Mmes J. Morel, G. Mosca, J-C. Jullin) et 2 contre (Mme E. Delay, Mr J-P. Tirard)

### 4) – Vente du lot 3 du lotissement Le Margotin, lieudit « Le Fagot » :

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, le transfert des droits du lotissement est devenu effectif et qu'il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente correspondant à la cession du lot n° 3, terrain à bâtir, lieudit « Le Fagot », cadastré section AH n°s 542 (de 110m<sup>2</sup>) - 548 hors ligne (de 8m<sup>2</sup>) - 549 (de 883 m<sup>2</sup>), soit une contenance totale de dix ares un centiare (ci : 10a01ca), ainsi que le tout résulte du document d'arpentage établi le 18 septembre 2008, sous le numéro 666 V, à Mr Mme SALDIGLORIA Jean-Michel, demeurant 61, route du Guillon - 38500 COUBLEVIE, consentie moyennant le prix principal de soixante huit mille euros (ci : 68 000 €), comprenant les frais d'agence s'élevant à CINQ MILLE EUROS (ci : 5 000,00€).

Adopté à l'unanimité.

### 5) – Questions diverses :

→ Contrat enfance jeunesse à signer au Pays Voironnais

Une enquête sur la petite enfance s'est déroulée à partir de questionnaires communs distribués sur les différentes communes du Voironnais, par bassins de vie. L'enquête portait sur les 3 à 6 ans et les 6 à 12 ans. Sur Chirens, il y a eu 66 retours portant essentiellement sur les besoins en CNL (Centre Nature et Loisirs), pas beaucoup de demandes pour les 3 à 6 ans, les parents se contentent des structures existantes, notamment l'accueil par les assistantes maternelles, ce qui pourrait leur manquer c'est au niveau du temporaire ou occasionnel.

Un questionnaire sur les familles Rurales du Val d'Ars circule également pour les 11 – 18 ans

Une décision est à prendre en ce qui concerne la réhabilitation de la crèche de Charavines, peut-être par une délégation de maîtrise d'ouvrage au Pays Voironnais. A ce jour, il existe 14 places en crèche jusqu'à septembre 2009 sous réserve d'une remise aux normes de fonctionnement.

→ Information sur le collège :

- . Réunion publique de présentation le jeudi 09 avril à 18h00 par Mr André VALLINI, salle Maurice RIVAL

- . Gymnase : réunion prévue le jeudi 16 avril à 17h00 à la maison du territoire sur l'affectation des surfaces par rapport aux différentes activités

→ Compte rendu de la réunion du mercredi 11 mars 2009 en Préfecture avec Mr Michel CRECHET

→ Compte rendu de la réunion du jeudi 12 mars 2009 avec Mr Roland REVIL, Maire de Voiron et le Conseil Général

de l'Isère suite aux accidents survenus sur la RD 1075, dans les virages du Fagot : il va être procédé à des mesures de rugosité de la route et du trafic.

→ Courrier du 26.02.2009 de l'association « Libérons de la circulation le Village de Chirens réitérant leur offre de participation aux groupes de travail pour l'avancement des études en cours.

→ Copie d'un article sur un prix de l'eau incitatif en mairie du Séquestre, remis par Mme E. Bonnet

→ Lettre de remerciements du 20.03.2009 de l'AFIPAEIM suite à l'utilisation de la salle M. Rival le 15.03.2009

→ Soirée débat avec projections organisé par le Comité Citoyen du Pin vendredi 24.04.2009 à 20h30 « poste restante »

→ Courrier du 17.03.2009 du Pays Voironnais – Office Tourisme de Voiron sur nouvelle carte des sentiers de randonnée réseau PDIPR étendu à la Valdaine

→ Les nouvelles adresses mail à la mairie

→ Réunion d'info sur le développement de l'énergie éolienne sur les territoires du Voironnais

→ Assainissement à Clermont : Le Pays Voironnais va procéder à une étude pour vérifier si le ruisseau d'Aiguebelle est apte à accepter des rejets

→ Travaux sur le ru de la Vécrière : dans le cadre de la loi sur l'eau, il est nécessaire de confier une étude à ERGH. Son coût serait d'environ 1 500 à 2 000 €, elle fera l'objet d'un examen en décision modificative.

→ Cérémonie d'inauguration du transfert du monument aux morts : une date sera définie ultérieurement.

→ Prochaines réunions du Conseil Municipal : 29 avril, 28 mai et 25 juin 2009

→ Relance pour la formation des élus au Pays Voironnais

→ Dégâts et vandalisme :

Mr Jullin signale qu'à nouveau une vitre a été fracturée dans la salle Maurice Rival, cela s'est passé de nuit, des individus ont pénétré dans les locaux, ont pris une douche,...

Mr le Maire indique que Mr Joël Guiller, le policier municipal, a reçu environ 14 familles.

Mr Cédric Charton demande quel a été le résultat de la présence de Mr Thierry Perez.

→ Ballade du 1<sup>er</sup> mai : Mr Pierre Carre fait remarquer qu'au cours d'une reconnaissance du parcours, il s'est rendu compte que le chemin qui mène à la Motte Castrale a été interdit. Y a-t-il restriction ou non sur ce chemin de randonnée? Nécessité de faire retirer du chemin les pierres et piquets, qui empêchent de passer et qui sont dangereux.

A noter que des pierres ont également été déposées dans des caniveaux à la Louvatière.

→ Intervention de Mme Pirling: elle souhaite connaître les dépenses qui sont retenues à l'école primaire.

Mr le Maire informe que la cour ne sera pas goudronnée et rappelle les travaux inscrits au budget.

Mr Jacques Ivol rajoute que des mesures acoustiques ont été faites par la DDASS, la réalisation des travaux a permis d'améliorer l'acoustique du simple au double. Un nouveau dossier va être monté (en cours d'instruction) pour obtenir une subvention d'environ 50%. Dans le même temps, le sénateur Mr Bernard Sougey a été sollicité afin d'obtenir une enveloppe parlementaire (possibilité jusqu'à 20 000 €), un dossier complet doit être déposé avant début octobre 2009. Des travaux pourraient ainsi être programmés pour 2010.

Des aménagements de sécurité sont prévus autour des arbres.

→ La demi-journée de l'environnement a été annulée compte tenu des intempéries, elle est reportée à l'année prochaine.

La séance est levée vers minuit.